

Séance du Conseil général du 1^{er} juillet 2019
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Présidente : Mme Andrée Guenat

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Madame la Présidente, Andrée Guenat : je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, à Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et au public. Je tiens à féliciter Monsieur Gabriel Bilat pour sa nomination au Conseil communal.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 23 du 12 juin 2019
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 janvier 2019
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2018
b) Discuter et approuver les comptes 2018
6. Discuter et approuver l'octroi d'une subvention communale de Fr. 10'400.00 à M. Claude Schaffter de Montfaucon pour des travaux d'isolation effectués à son immeuble Rue du Doubs 2
7. a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1'500 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à M. Stéphane Jaberg Les Bois en vue de l'implantation d'un dépôt pour une entreprise de construction
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette transaction
8. a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2'800 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à l'entreprise Joly Voyage à La Chaux-de-Fonds en vue de la construction d'un garage et bureaux pour une entreprise de voyage
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette transaction
9. Traitement du postulat de M. Pierre-Yves Dubois (PSJ/Les Verts) intitulé "Un petit plus pour la nature et la convivialité au village"
10. Election d'un membre à la Commission de promotion économique

Concernant l'ordre du jour, estimant qu'il y avait déjà assez de sujets à traiter ce soir, il a été demandé par Monsieur Pierre-Yves Dubois de reporter le point 9 "*Traitement du postulat de M. Pierre-Yves Dubois (PSJ/Les Verts) intitulé Un petit plus pour la nature et la convivialité au village*".

Au vote, le report du point 9 de l'ordre du jour est accepté par 16 voix.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 janvier 2019
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2018
b) Discuter et approuver les comptes 2018
6. Discuter et approuver l'octroi d'une subvention communale de Fr. 10'400.00 à M. Claude Schaffter de Montfaucon pour des travaux d'isolation effectués à son immeuble Rue du Doubs 2
7. a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1'500 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à M. Stéphane Jaberg Les Bois en vue de l'implantation d'un dépôt pour une entreprise de construction
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette transaction
8. a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2'800 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à l'entreprise Joly Voyage à La Chaux-de-Fonds en vue de la construction d'un garage et bureaux pour une entreprise de voyage
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette transaction
9. Election d'un membre à la Commission de promotion économique

Madame la Présidente, Andrée Guenat : Monsieur Alain Paupe est excusé ce soir et il est normalement scrutateur. Etes-vous d'accord de nommer Monsieur Paul-Henri Jobin afin qu'il assume cette tâche ce soir ?

Au vote, Monsieur Paul-Henri Jobin est nommé scrutateur pour la séance de ce soir à l'unanimité.

Madame la Présidente, Andrée Guenat, procède à l'appel.

Madame Laurence Babey et Messieurs Matthias Bucheli et Alain Paupe sont excusés.

Les membres du Conseil communal sont tous présents.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 janvier 2019

Personne ne souhaite s'exprimer.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : je tiens à remercier Marlyse pour son travail.

Au vote, le procès-verbal du 14 janvier 2019 est accepté à l'unanimité.

3. Communications

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

UAPE : les travaux de l'appartement pour l'UAPE à l'école sont pratiquement terminés. Un règlement d'utilisation entre l'école et la structure d'accueil a été élaboré. Le déménagement aura lieu autour du 11 juillet. L'école aura son entrée au nord du bâtiment et l'UAPE et la ludothèque à l'entrée sud. Nous espérons que la collaboration entre les deux entités se fera dans la sérénité et le respect pour le bien des enfants et des familles. De toute façon, ce sont les mêmes enfants qui fréquentent ce bâtiment, parties école et UAPE.

PDR : les travaux en cours avancent. Nous avons fixé la répartition des habitants et emplois pour les quatre communes pour 2030 et 2040. Pour Les Bois, nous avons discuté en son temps avec la Commission d'urbanisme et décidé de ne pas bloquer l'évolution mais pas non plus de développer exagérément le village. Pour Les Bois, 80 habitants d'ici 2030 et 26 emplois, ceci dans les zones Centre-Mixte-Habitations, cela ne concerne pas la zone de l'Orée. Les zones AIC du Noirmont et de Saignelégier, ainsi que tous les hameaux et fermes en zone agricole sont en dehors de ce quota. Pour 2040, nous espérons 30 habitants en plus et 6 emplois toujours en zone CMH. Une charte est en cours de signature entre les quatre communes avec, d'ici 5 ans, une possibilité de revoir ces quotas si un besoin avéré en zone CMH est démontré. La suite des travaux consiste à définir ce que nous désirons au niveau des Franches-Montagnes pour l'urbanisation, les transports et communications, nature et paysage, environnement, approvisionnement en eau et gestion des déchets.

Poste : comme annoncé dans le tout-ménage du 2 avril, la Poste a envoyé un courrier recommandé le 2 mai affirmant sa décision de mise en place d'un service postal à domicile. Malgré la pétition signée par de nombreux habitants et les courriers, notamment par Les Fils d'Arnold Linder SA, envoyés à Réseau postal et à Madame Simonetta Sommaruga, cette dernière répond, j'en donne un extrait : *"je comprends vos arguments et la volonté des signataires de la pétition de conserver votre bureau de poste ouvert. Reste que le secteur postal est en pleine mutation en raison des changements de comportement de la clientèle qui obligent la Poste à adapter son réseau postal. Le service postal choisi par la Poste est déjà opérationnel dans toute la Suisse sur plus de 1300 sites... Je dois néanmoins faire appel à votre compréhension : le Conseil fédéral n'exerce en principe aucune influence sur les affaires opérationnelles de la Poste. Le Conseil fédéral pilote la Poste en lui assignant des objectifs stratégiques... Les décisions concernant la fermeture d'offices de poste sont en revanche du ressort de la Poste."* Ensuite, nous avons attendu les 30 jours pour faire recours à Postcom (Office fédéral qui examine les recours et donne des recommandations). Cet office a adressé une lettre au Ministre des transports cantonaux afin qu'il donne un avis. Il a été demandé à notre Ministre par le Conseil communal de se prononcer sur cette fermeture et nous l'avons incité à nous soutenir. Leur réponse prolonge de quelques semaines la mise en place de ce service à domicile. Le Conseil communal a fait toutes les démarches qui étaient possibles jusqu'à ce jour comme certaines communes : Montfaucon, Milvignes dans le Canton de Neuchâtel.

Toiletage des règlements suite à la motion de Monsieur Farine : suite au développement et à l'adoption de cette motion au Conseil général, nous avons écrit aux partis. A l'exception de PS/Les Verts et du PCSI, nous n'avons pas reçu de réponse des autres partis et la proposition du PCSI n'est pas conforme à la décision du Conseil général lors de son adoption. Une commission ad hoc de révision des règlements ne concernant aucune commission (comme

la révision du Règlement du Conseil général) n'a pas pu être constituée. Dès lors, seulement deux règlements ont été confiés à des commissions existantes : le Règlement sur la subvention de logements à la Commission énergie et le Règlement relatif à l'octroi de subsides aux élèves fréquentant les écoles privées à la Commission d'école. Le Conseil communal considère qu'il a rempli son mandat.

Transports scolaires : un montant de Fr. 10'000.00 a été mis au budget 2019 lors du Conseil général pour indemniser les parents d'enfants à l'école primaire et secondaire avec un trajet long et dangereux et qui n'ont pas droit aux transports scolaires selon la réglementation cantonale. Il faut encore préciser que nous avons refait en début d'année les démarches auprès du Canton, notamment auprès de Monsieur le Ministre Courtet, ensuite auprès de Monsieur Kohler, et que la réponse est clairement négative. Le Canton ne prendra pas en charge le trajet du Cerneux-Godat à Sous-le-Mont, pas dangereux selon lui. La proposition retenue par la commission qui a réfléchi à trouver une solution égalitaire pour tous les parents et enfants des Bois est la suivante : indemnisation de deux trajets par jour et par famille à ceux et celles qui habitent dans les fermes isolées ou des habitations à caractère dangereux au niveau circulation, indemnisation qui commencera à la rentrée d'août jusqu'à la fin décembre 2019. La distance en kilomètres a été prise sur Google Maps et l'indemnisation sera celle qui figure au budget pour les employés en déplacement et les conseillers qui utilisent leur propre véhicule pour se rendre à des séances, soit 65 centimes par kilomètre. Les parents recevront l'indemnité en fin d'année. Les indemnités se montent à Fr. 6'700.00 d'août à décembre.

Panneaux solaires : la Commission énergie a étudié la pose de panneaux solaires sur le toit de la STEP. Plusieurs possibilités existent, le potentiel est là. Une décision formelle sera prise ces prochaines semaines. Le Conseil communal se prononcera.

Installations électriques : toutes les installations électriques communales (éclairage public, etc.) devront être contrôlées par un spécialiste tous les 5 ans. Ces contrôles sont obligatoires et imposés par la Confédération et bien sûr facturés aux communes.

Routes : un nouveau tronçon de route sera goudronné sur la Route de Biaufond.

Déchetterie : une amende de Fr. 200.00 a été décidée pour toutes les personnes qui vont à la déchetterie du village les dimanches et jours fériés. Cette dernière a pris effet au 1^{er} mai.

RCJU : la République et Canton du Jura fête ses 40 ans d'existence. A cette occasion, l'Office de l'environnement propose aux communes d'implanter 40 chênes chacune avec la possibilité, aux Franches-Montagnes, de planter des tilleuls ou des érables. "40 ans – 40 chênes pour demain". Le Conseil communal s'est montré intéressé par ce projet qui pourrait se réaliser avec des professionnels paysagistes en automne 2019 ou au printemps 2020. La hauteur des arbres devra déjà être de 2,5 mètres.

Stations d'épuration individuelles, fosses étanches : dans le cadre de la mise en place des contrôles relatifs au PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), le Tribunal de première instance, dans le cadre d'une procédure avec un citoyen de la commune, nous a donné raison sur tous les points. Nous allons avancer avec des contrôles plus stricts. Le Conseil communal rappelle que l'épandage des boues d'épuration et des eaux usées ménagères ne provenant pas d'une exploitation agricole est interdit. Les analyses de ces stations sont également obligatoires.

4. Questions orales

1) Monsieur Martial Farine : une question par rapport au changement de nom du Centre de loisirs des Franches-Montagnes. La Commune des Bois participe au financement du Centre de loisirs des Franches-Montagnes pour une somme de plus de Fr. 40'000.00 par année. A

l'origine, le Centre de loisirs avait été construit par et pour les citoyens franc-montagnards. Or, quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre qu'il avait changé de nom de façon subreptice et d'un nom qui n'a plus aucun ancrage local, ni aucun rapport avec son usage. Nous aimerions savoir si notre commune, qui est membre de la société anonyme, a été informée de ce changement avant qu'il n'intervienne et si elle a pu donner son avis. D'autre part, il semble qu'il n'y ait pas une grande transparence dans les relations entre le Conseil d'administration et les membres de la société anonyme. D'autres communes m'ont donné des indications allant dans ce sens. Le Conseil communal reçoit-il des rapports et des informations provenant de la société anonyme et du Conseil d'administration ? Merci au Conseil communal pour sa réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : concernant le changement de nom du Centre de loisirs, le nouveau nom est Hôtel Cristal (Spa & wellness, Sport et Loisirs). Le comité du Syndicat de communes des Franches-Montagnes a reçu Messieurs André Willemin et Thierry Paratte (Président du CA) en date du 28 février, ce dernier ayant démissionné par la suite, afin d'échanger sur plusieurs points, notamment sur le changement de nom appris dans la presse. Dans cette séance, il est souligné que le Centre de loisirs est une société anonyme. Les administrateurs ont validé ce changement de nom. Ce changement de nom n'est que du marketing car, en allemand, Centre de loisirs est imprononçable. Pour les communes, le nom Centre de loisirs existe toujours et ne changera pas. Centre de loisirs des Franches-Montagnes SA reste le nom de la société au Registre du commerce. Pour les Franc-Montagnards, le CL est le CL ! C'est la réponse qu'on nous a donnée. Dans cette séance, nous avons aussi échangé sur la gestion du CL, les investissements et les différents échos parus dans la presse, comme quoi le CL est néfaste pour les comptes de la Commune de Saignelégier, etc. Des discussions et explications ont eu lieu déjà ce 28 février. Ce différend a été réglé et clarifié rapidement. Ensuite, le 10 avril a eu lieu une nouvelle séance avec tous les Maires des Franches-Montagnes, Messieurs André Willemin et Georges Schuler (Vice-Président du CA), Giovanni Todeschini (membre du CA), Romy Chételat (Directrice adjointe). Les Maires ont pu poser toutes les questions qui les préoccupaient. 12 membres font partie du CA dont 3 personnes des sociétés et le reste des communes. Cette composition serait à revoir. Pour Les Bois, c'est Monsieur François Jobin qui nous représente depuis de nombreuses années. Il faut rappeler qu'il est tenu par le secret de fonction. Chaque trimestre, nous recevons un état des comptes par rapport au budget, le Conseil communal en prend connaissance. Le Conseil communal participe également à l'Assemblée générale dans laquelle la direction informe les membres des comptes, des projets et les investissements futurs et peut poser toutes les questions qu'il désire. Encore une fois, les Maires ont demandé à être mieux informés directement et pas uniquement par la presse. Il est souligné que le CL est une société anonyme. A ce jour, le Syndicat des communes des Franches-Montagnes a pris le relais dans la communication avec le CL et je pense que nous devons continuer sur cette base, ainsi toutes les communes sont informées.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait.

2) Monsieur Pierre Stauffer : ma question orale a comme titre "*Pourquoi pas un marché artisanal à la place de la foire de printemps ?*". Essayons d'imaginer pour l'année 2020 un 1^{er} Marché artisanal rudisylvain de pair avec le Marché aux fleurs, la réception des nouveaux citoyens, peut-être aussi remettre les mérites sportifs et culturels à cette occasion. Lassé, fatigué, le Conseil communal n'a pas jugé bon d'organiser la foire de printemps cette année, argumentant que cette manifestation conviviale ne rapporte rien ! Oui, une nouvelle formule, de promouvoir les produits régionaux, permettre aux sociétés, aux jeunes de la FSG, du FC de la fanfare, aux classes de l'école de vendre des friandises, voire d'animer ce marché pour

financer un camp d'entraînement, une course d'école ou d'autres activités. Pourquoi pas un Marché artisanal ? Je m'allonge volontairement, avec le miel de fleurs ou de sapin des Côtes du Doubs, du pâté ou de la saucisse sèche de cerf de Robert, de distillée de cynorrhodons, de prune grasse ou de gentiane de Sylvain, du gâteau au fromage, du repas de fête de Vincent et de Serge, des œufs bios de Denis et de Cyril ou, la cerise sur le gâteau, la tresse et le toéché d'Eliane, d'Alice et de Martine ou d'autres encore mais aussi je ne veux pas oublier la musique, une petite aubade. Alors, pourquoi pas une nouvelle formule : un Marché artisanal sur la Place Jean Ruedin pour rassembler la population, avec une variante en cas de neige ou de pluie dans notre bel Espace communal.

Monsieur Gabriel Bilat : j'ai siégé déjà deux fois au Conseil communal cette année et on m'en a déjà parlé. Si la foire a été supprimée c'est déjà premièrement parce qu'il y avait un Conseiller communal en moins, ça fait un vide. De plus, la population ne jouait pas le jeu. Ces foires sont en perte de vitesse et il faut trouver une nouvelle formule. On a pensé à relancer une manifestation pour l'année prochaine, je suis chargé de récolter certaines idées, Monsieur Stauffer en a déjà donné pas mal et on va peut-être faire un petit comité pour tirer ça en avant.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis satisfait.

3) Monsieur Jacky Epitoux : il était question de réaliser un chemin pour les piétons contre les rails de chemins de fer des Bois au Bois-Français. Le tracé actuel côté nord de la route cantonale étant de plus en plus étroit faute d'entretien, peut-on connaître la démarche que la commune compte entreprendre pour ces deux accès piétonniers ?

Monsieur Christophe Baume : cette question a déjà été posée au Conseil général du 22 octobre 2018 par la Liste libre, en la personne de Monsieur Pierre Stauffer. Nous vous avons donc répondu que le plan de zone ne prévoyait pas de trottoir le long de la ligne CJ, trop près des voies, donc dispositif de sécurité trop conséquent, ainsi que le mélange vélos-piétons avec le trafic de livraison peu judicieux. D'autre part, le Conseil communal vous avait donc affirmé qu'il allait étudier la création d'un nouveau trottoir surélevé à la place du chemin de groise actuel. Cette étude est en cours, nous avons pris contact avec le Service des infrastructures qui va se rendre prochainement aux Bois pour une séance avec le Conseil communal concernant plusieurs dossiers de sécurisation et d'entretien.

Monsieur Jacky Epitoux : je suis satisfait.

4) Monsieur Martial Farine : ma question concerne le gaspillage de l'eau potable en période de canicule. Ces derniers jours, alors que la canicule sévit, nous avons constaté du gaspillage d'eau potable dans plusieurs quartiers du village : des gazons sont arrosés copieusement, on arrose parfois même les toits des bâtiments, les routes et chemins à proximité des jardins. Les dalles de béton sont nettoyées avec des machines à pression. L'année passée, le Conseil communal n'avait réagi, à notre avis, que bien tardivement après la période sèche que nous avons vécue en demandant à la population par tout-ménage d'économiser cette précieuse ressource qu'est l'eau potable. Beaucoup d'experts du climat nous disent que les pluies seront plus rares au long de l'année, mais plus intenses, les sécheresses plus longues et plus intenses aussi, avec un avant-goût qui nous a été gratifié cette semaine, d'où des difficultés d'approvisionnement en eau. Le Conseil communal a-t-il l'intention cette année d'être plus proactif et de donner des informations sur les économies d'eau afin d'éviter le gaspillage égoïste de cette eau en arrosant trois brins d'herbe ? D'une manière générale, quelle est la stratégie du Conseil communal pour sensibiliser la population sur la difficulté que pourrait constituer l'approvisionnement en eau en cas de répétition de ces épisodes secs ces prochaines années ? Merci au Conseil communal pour sa réponse.

Monsieur Jean-Marc Boichat : comme toutes les années, le Conseil communal suit attentivement l'évolution des conditions atmosphériques. Concernant une éventuelle sécheresse, il pourrait interdire le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et jardins, le lavage des voitures, etc., ceci selon les recommandations du SEF que j'ai encore contacté ce matin et qui m'a assuré qu'il n'y a pas de sécheresse : les nappes phréatiques sont remplies et il n'y a pas de quoi s'inquiéter pour le moment. Par contre, il y a la canicule et, depuis une dizaine de jours, nous utilisons 100 m³ d'eau de plus par jour par rapport à une période normale.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

5) Monsieur Martial Farine : ma question porte sur le Règlement sur les constructions. Je demande s'il est toujours bien appliqué et respecté. Plusieurs citoyens du village m'ont interpellé quant aux aménagements pratiqués autour des bâtiments dans les nouveaux quartiers d'habitations. Ils estiment, à tort ou à raison, que certains abords de maisons individuelles ne correspondent pas à leurs goûts en la matière. Il n'est pas ici dans mon propos de discuter des goûts et des couleurs de chacun, mais force est de constater que le Règlement sur les constructions édicte des principes et règles qui ne correspondent pas toujours à ce qu'on voit sur le terrain. En effet, il est fait mention à plusieurs reprises pour certaines zones définies par le Règlement sur les constructions d'essences adaptées à la station, d'espèces végétales indigènes, de matériaux choisis dans la palette locale, par exemple, on parle de prés de fauche, groise, pavage naturel, vergers, végétation d'essences naturelles. Or, que voyons-nous : des abords en cailloux non locaux qu'il faudra sans doute traiter pour les laisser vides de végétation, des thuyas, des lauriers, des érables du Japon, des cèdres bleus qui vont à l'encontre de la protection de la biodiversité, tant qu'on ne parle pas d'espèces invasives. Nous voyons des haies en thuyas et des gabions en cailloux de 2 mètres de haut, alors que l'article 104, alinéa 3 du règlement demande qu'ils ne dépassent pas 1.20 mètre. Ma question est la suivante : est-ce que les règles prévues par le Règlement sur les constructions sont bien rappelées dans les permis de construire ? Et, d'autre part, de quelle manière et par quelle instance communale ce règlement est-il appliqué et ses dispositions contrôlées ? Merci au Conseil communal pour sa réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : lors de nouvelles constructions ou de rénovations dans la zone centre et agricole, les aménagements extérieurs font partie intégrante du grand permis contrôlé par le Canton, comme les places de parc, les haies, les arbustes, les murs, la couleur des tuiles, l'implantation, les distances aux limites de la parcelle, etc. En outre, les architectes connaissent le règlement de la commune sur les constructions ainsi que les plans spéciaux très détaillés pour ces zones (Plane percé, Derrie lai Bâme, etc.). Si le propriétaire veut construire ensuite une cabane, un parc à chien, une annexe pour son garage ou son bois, des panneaux solaires, etc., et que l'investissement ne dépasse pas les Fr. 100'000.00, c'est un petit permis qui est contrôlé par le Secrétariat communal et approuvé par le Conseil communal. A la fin, c'est le Conseiller communal en charge du dicastère des constructions qui vérifie la conformité au permis. Il peut exiger une démolition pour construction non conforme. Les citoyens peuvent toujours dire aux Conseillers s'ils remarquent des choses que nous ne voyons peut-être pas et qui sont exagérées. Concernant les thuyas, je sais qu'au bord des routes, c'est interdit. Dans ces plans spéciaux, il y a beaucoup de choses qui, à mon avis, ont été bien respectées. Mais, s'il y a quelque chose qui n'est pas respecté, il faut le dire parce qu'on ne peut pas tout voir.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait.

5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2018
b) Discuter et approuver les comptes 2018

Entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond

a) Discuter et voter les dépassements du budget 2018

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les dépassements du budget figurent dans le rapport qui vous a été remis.

Compte n° 820.331.00/Dépréciation du patrimoine administratif

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je veux juste apporter quelques précisions concernant le dépassement de Fr. 32'815.00. On sait que la Banque Raiffeisen a changé son système informatique. A cette occasion, ils ont arrêté les comptes au milieu de l'année. Il y a des amortissements qui ont été déplacés au niveau des dates. C'est la raison pour laquelle on a ce dépassement.

Aucune question n'est posée.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et approuver les comptes 2018

Madame le Maire, Marianne Guillaume : au bouclage de l'exercice 2018, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 119'092.20. Pour ces dépassements, nous disons que l'espérance fiscale de l'impôt sur les personnes physiques n'a pas été atteinte. Ces différences fiscales apparaissent dans les comptes.

Les chapitres qui donnent lieu à discussion sont les suivants :

CHAPITRE 5 / INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

5101 / Transports scolaires

Monsieur Yann Chappatte : cette rubrique diffère sensiblement du budget et des comptes 2017. J'aurais voulu des explications sur les causes de ces divergences.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on sait que les transports scolaires sont comptés sur les années scolaires et il y a toujours des différences. Les Fr. 47'000.00 concernent les transports scolaires pour les élèves qui vont dans les écoles spécialisées à Saignelégier.

Compte 5101.461.01 / Subventions cantonales

Monsieur Yann Chappatte : les baisses se poursuivent. Pour quelle raison ?

Monsieur Claude Gagnebin : comme Madame le Maire l'a dit, les décomptes des transports scolaires sont faits en fonction de l'année scolaire, tandis que le budget se fait en fonction de l'année civile. Quand on établit le budget, on connaît la situation qu'on aura pour les six premiers mois, mais les six autres mois sont une parfaite inconnue pour nous. C'est en fonction de ça qu'il peut y avoir des différences assez conséquentes entre les sommes qui

sont mises au budget et les sommes qui sont réparties sur l'année pour les comptes. On remarque aussi que la prise en charge des frais des transports scolaires par le Canton est en diminution.

CHAPITRE 9 / IMPOSITIONS

Monsieur Yann Chappatte : j'ai relu plusieurs fois les commentaires concernant la variation des revenus et je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Dans le rapport, il est mentionné "*En 2017, nous avons comptabilisé une somme de Fr. 149'523.00 qui devait être portée en diminution du revenu des années antérieures en 2018.*". Je présume que ce n'est pas en 2017, mais en 2018. Deuxièmement, est-ce qu'il y a eu un changement de pratique comptable ou de communication avec le Service des contributions ou est-ce que c'est une situation en termes de comptabilisation qui génère de faux revenus ?

Monsieur Claude Gagnebin : depuis 2017, on a reçu de la part du Service des contributions des informations au début de l'année par rapport aux montants qui étaient facturés sur l'année en cours. Ce sont des estimations que le Canton fait et le Canton agit de la même façon en ce qui concerne les comptes de l'Etat. Il estime le montant d'une masse fiscale qui devrait se réaliser sur les taxations, bien qu'elles ne soient pas encore définitives. Au début 2018, on a eu une somme de Fr. 149'000.00 qu'on a dû comptabiliser comme recette supplémentaire sur l'exercice 2017. Mais après, on a dû refaire une extourne de l'actif ou du passif transitoire qui a été comptabilisé. Ce qui fait que cette somme qui figurait sur les comptes 2017, on la retrouve en diminution dans le poste 911.400.00 avec une somme de Fr. 149'523.50 qui devait préteriter l'exercice 2018. Si l'on compare l'exercice 2017 sur le même compte, on avait eu des augmentations des personnes physiques de Fr. 346'548.35. Donc, on pouvait aisément estimer que ces Fr. 149'000.00 n'allaient pas nous porter beaucoup préjudice. Malheureusement, en 2018, on a eu l'effet contraire, c'est-à-dire que les estimations du Service des contributions, au lieu d'être positives en ce qui concerne le montant facturé, elles se sont avérées être négatives. Ce qui fait qu'on a dû comptabiliser encore la somme de Fr. 84'000.00 en diminution du revenu des personnes physiques. Si on prend le montant de la facturation des personnes physiques qui était de Fr. 2'589'113.70, alors qu'on avait prévu au budget Fr. 2'721'200.00, on comprend que ces Fr. 84'000.00 portent préjudice encore à l'exercice comptable 2018. Petite consolation : les Fr. 84'000.00 qu'on a comptabilisés en diminution de l'impôt 2018 seront en augmentation de l'impôt des personnes physiques des années antérieures pour 2019. C'est une façon de comptabiliser les impôts qui nous est imposée maintenant de la part du Canton.

Monsieur Yann Chappatte : je suis satisfait. La technique comptable, je l'ai bien comprise, mais ce qui m'échappe encore c'est que c'est une nouvelle pratique depuis l'exercice comptable 2018 ?

Monsieur Claude Gagnebin : 2017.

CHAPITRE 10 / SERVICES COMMUNAUX

Compte n° 1200.318.00 / Entretien cimetièrè

Monsieur Yann Chappatte : ma question est sans doute liée à un autre objet. Mais dans ce compte, on a une charge de Fr. 31'833.30 et on n'a pas de contrepartie au niveau du budget. Par contre, j'ai pu observer que dans le compte n° 200.314.04 / Réfection des allées du cimetière, il y a une même somme dans les dépenses au budget. Je voulais savoir si c'était la même dépense qui était simplement classifiée différemment.

Monsieur Claude Gagnebin : effectivement, c'est bien la même dépense qui n'a pas été comptabilisée à la même place dans le budget et dans les comptes. Disons que ça ne change pas le résultat.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai des questions relatives à la clarté des Services communaux. Je me réfère au rapport préliminaire et aux informations qui sont stipulées. Il est mentionné sous Traitement des déchets qu'au 31 décembre 2018, le fonds du Service des déchets s'élève à Fr. 14'538.12 alors qu'il présentait un découvert de Fr. 2'866.42 au 31 décembre 2017. Je présume, sur la base du résultat qui figure dans le compte n° 1100.380.00, que le libellé n'est pas correct dans le texte et que ça ne présentait pas un découvert, mais que ça représentait un montant de Fr. 2'866.42 en termes de fonds. Je voudrais juste savoir si c'est bien ça.

Monsieur Claude Gagnebin : effectivement, c'était un positif de Fr. 2'866.42. J'ai repris le rapport de l'année précédente et j'ai oublié de changer ça. Je m'en excuse.

Monsieur Yann Chappatte : concernant le Service des eaux, j'ai une remarque assez semblable. Il est mentionné que le Service des eaux présente un excédent de charges et, sur la base des comptes, je suppose que c'est un excédent de produits. Il est également écrit que le budget prévoyait un excédent de produits de Fr. 45'000.00. Sauf erreur de ma part, le budget prévoyait Fr. 47'050.00. Je voulais juste préciser ça pour qu'on mette les bons termes dans le rapport. Evidemment, ça ne change pas les chiffres. J'aimerais qu'on me confirme ça.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est bien juste, je m'en excuse.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Monsieur Jacky Epitoux : dans le rapport qu'on a reçu, il est mentionné le crédit pour l'Espace communal d'un montant de Fr. 4'386'000.00. Est-ce qu'on peut connaître aujourd'hui le coût total de la halle de gymnastique ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : depuis quelques mois, on a un décompte provisoire. On a déjà amorti la dette et consolidé un certain montant. Mais on laisse encore un peu de flottant parce qu'on a constaté qu'il y a encore certains aménagements qui doivent être réalisés. Par exemple, l'hiver, la neige s'accumule dans l'escalier qui mène à l'entrée du sous-sol et il est très difficile d'évacuer cette neige de ce trou. On a donc prévu de faire un couvert là. Il y a aussi la température dans les salles de musique et de travaux manuels qui n'est pas correcte. Ça doit encore être réglé. Il y a encore certaines choses qu'il faut faire donc on a laissé, pour l'instant, le crédit ouvert.

Monsieur Jacky Epitoux : ça représente combien aujourd'hui ?

Monsieur Claude Gagnebin : pour l'instant, on a simplement amorti la dette pour Fr. 1'500'000.00, mais le montant de l'investissement, d'après ce que j'ai entendu, est de Fr. 270'000.00 environ en dessous du budget qui avait été voté. C'est par rapport au dernier budget, je n'ai pas fait le décompte avec ce qui avait été voté précédemment.

Monsieur Jacky Epitoux : donc, on ne connaît encore pas le coût total ?

Monsieur Claude Gagnebin : non.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, mais on est dans le crédit voté pour l'ensemble.

Monsieur Yann Chappatte : ma question porte sur le même objet. Je souhaiterais savoir si on a reçu une information quant à la date du paiement de la subvention cantonale. La deuxième question est relative au bilan, au passif, on a constitué les années antérieures des réserves suite aux excellents résultats qu'on avait et j'aimerais savoir si, maintenant, on a

prévu d'utiliser ces provisions pour un amortissement exceptionnel afin d'alléger l'exercice en cours en termes d'amortissement.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est ce que vient de dire Claude.

Monsieur Claude Gagnebin : on a utilisé Fr. 1'500'000.00 pour amortir la dette existante.

Monsieur Yann Chappatte : on s'est mal compris. Le terme utilisé est un excédent de liquidités et j'aimerais savoir si c'est un amortissement comptable ou un excédent de liquidités.

Monsieur Claude Gagnebin : alors, ce n'est pas un amortissement comptable encore parce que je ne peux pas amortir quelque chose qui n'est pas terminé. J'ai utilisé les liquidités pour diminuer l'emprunt à la banque.

Monsieur Yann Chappatte : je réitère ma question, est-ce que ces Fr. 1'900'000.00 vont être utilisés pour amortir les investissements futurs du complexe communal pour la partie deux et, pour la partie une, est-ce que la date du versement de la subvention cantonale est connue ?

Monsieur Claude Gagnebin : la date du paiement de la subvention du canton n'est pas connue. Pour l'amortissement, j'attends de pouvoir boucler le compte pour pouvoir le faire, mais je ne sais pas quand je pourrai le faire. J'espère pouvoir le faire cette année étant donné que l'année prochaine on passe au MCH2 et que les conditions seront différentes.

Monsieur Yann Chappatte : cette fois, je suis satisfait, mais je vous recommande vivement de faire ces réflexions assez tôt avec le bouclage des comptes 2019. Ça permettra de faire des choses qu'il ne sera plus possible de faire l'année prochaine avec le MCH2. Ma remarque est pertinente.

Monsieur Vincent Berger : au nom de la Commission de vérification des comptes, je vais vous lire notre rapport : *"Les comptes 2018 bouclés au 31.12.2018 ont été contrôlés. Notre vérification nous permet d'indiquer que les comptes sont présentés correctement. Nous remercions le Caissier pour sa bonne tenue et sa disponibilité. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2018 tout en donnant décharge."*

Monsieur Pierre Stauffer : je vous lis le rapport de la Commission financière : *"Le Règlement d'organisation de la commune demande à la Commission financière un préavis formulé lors de la présentation des comptes de l'exercice écoulé. Cette Commission financière s'est retrouvée mardi passé et a pris connaissance de l'exercice 2018 de notre commune. En premier lieu, il a été reconnu que celle-ci doit être complétée : en effet, nous sommes 6 membres et elle doit être composée de 7 membres dont le Secrétaire-Caissier et le préposé aux finances communales, à ce jour Madame le Maire. La Commission financière demande au Conseil général d'approuver les comptes présentés pour l'année 2018 en ajoutant malgré tout un bémol ou une réflexion attentive. Un budget 2018 bénéficiaire de Fr. 65'050.00, des comptes déficitaires 2018 de Fr. 119'092.20, donc une différence de Fr. 184'142.20. Basons-nous sur le déficit de Fr. 119'092.20. Pourquoi ? Il semble que c'est bien les impositions qui font défaut et, à la décharge du Caissier, ce sont des données qui sont reçues du Service des contributions. Donc, ces données ne peuvent pas être contenues à la présentation du budget. Pour des communes comme Le Noirmont, Saignelégier et Les Breuleux, les rentrées étaient plus que positives pour cette année 2018, alors que chez nous elles sont négatives et notre déficit avoisine un dixième de quotité, espérons que ce ne sera pas récurrent. Donc, restons attractifs, mais comment ? Peut-être d'accueillir de nouvelles industries, de ne pas brader notre sol, nos zones d'activités, de favoriser l'habitat, donc d'ouvrir une nouvelle zone à bâtir, un habitat harmonieux qui permet à une population un confort de vie, de l'immeuble locatif ou en propriété par étage à la villa individuelle. Les Bois, n'avons-nous pas une raison d'habitat pour notre commune mais aussi pour le Canton du Jura ? Voilà Mesdames,*

Messieurs, la Commission financière vous recommande d'approuver les comptes 2018 présentés."

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

6. Discuter et approuver l'octroi d'une subvention communale de Fr. 10'400.00 à M. Claude Schaffter de Montfaucon pour des travaux d'isolation effectués à son immeuble Rue du Doubs 2

Entrée en matière

Monsieur Antoine Claude : est-ce que vous êtes d'accord d'entrer en matière concernant l'octroi de cette subvention ?

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond

Monsieur Antoine Claude : ces travaux consistent en la suppression du rural, l'aménagement de 5 appartements avec l'aménagement d'un garage souterrain. Le montant total des travaux est devisé à Fr. 1'600'000.00. Le projet prévoit l'aménagement de panneaux solaires pour le chauffage, l'aménagement d'une pompe à chaleur par forage et l'isolation périphérique du bâtiment. Le règlement communal prévoit que, pour les immeubles locatifs, la subvention se trouve augmentée de 20 % par appartement complémentaire. Celle-ci est néanmoins limitée à 4 logements, soit 160 %. D'autre part, selon l'article 7 du Règlement concernant la subvention de logements, la compétence d'octroyer une subvention pour un immeuble de plus de 4 logements appartient au Conseil général. Si l'on tient compte du principe ci-dessus, la subvention communale devrait être de Fr. 10'400.00. Aussi, le Conseil communal a-t-il indiqué dans son message le montant maximal qui pourrait être, selon lui, octroyé à cette société tout en laissant la compétence au Conseil général de décider du montant définitif.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : dans l'intitulé, on parle juste de travaux d'isolation, alors qu'il y a plus que ça. Il y a des panneaux solaires, une pompe à chaleur. Pour moi, l'intitulé n'est pas correct. C'est juste une remarque.

Monsieur Basile Cattin : le règlement communal prévoit que, pour les immeubles locatifs, la subvention se trouve augmentée de 20 % par appartement complémentaire. Celle-ci est néanmoins limitée à 4 logements, soit 160 %. Pourquoi 160 % ?

Monsieur Antoine Claude : s'il y a 1 appartement c'est 100 %. Ça augmente de 20 % par appartement supplémentaire : 2 appartements c'est 120 %, 3 c'est 140 % et 4 c'est 160 %.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 17

Non : 0

Abstention : 1

7. a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1'500 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à M. Stéphane Jaberg Les Bois en vue de l'implantation d'un dépôt pour une entreprise de construction
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette transaction

Entrée en matière.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1'500 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à M. Stéphane Jaberg Les Bois en vue de l'implantation d'un dépôt pour une entreprise de construction

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur Stéphane Jaberg a demandé l'achat de ce terrain pour son fils. Cette demande a été examinée par la Commission de promotion économique qui a donné son aval par rapport à la vente de cette parcelle. Monsieur Jaberg habite Les Bois. La parcelle en question se trouve juste avant la grande parcelle du bout qui est vendue à Microtechnique. Il s'agit d'une surface de 1'500 m². Il va faire un dépôt de maçonnerie.

Monsieur Jacky Epitoux : j'ai juste une remarque. Indépendamment de toute la crédibilité que j'apporte à ce jeune qui a des projets et qui fait de supers notes à l'école et qu'il faudrait pouvoir garder, il faut savoir que cette zone, lorsqu'on l'avait décidée, était une zone industrielle en complément de la zone mixte où se trouve Nicolas Willemin. Le Directeur de la Commission de promotion économique du Canton du Jura qui est à la retraite aujourd'hui nous a toujours dit : ne bradez pas cette zone ! Dans les critères de la Confédération aujourd'hui, ce que Le Noirmont avait proposé à Monsieur Arnoux, c'est de proposer une surface au sol proportionnelle au nombre d'emplois et d'autres critères assez précis. On se retrouve aujourd'hui avec, historiquement parlant, un projet de la maison Gamec à qui on avait refusé la vente d'une parcelle pour qu'elle puisse se développer pour les raisons que j'ai invoquées. Je lie ma remarque au projet d'après, quand on tient compte des postes de travail qu'offrent les entreprises Linder et Zürcher et l'activité générée dans la commune au niveau des commerces, etc., il faut savoir qu'en vendant ces parcelles, on se prétérite par rapport à des projets industriels qui procurent bien plus d'emplois qu'un dépôt ou d'autres sociétés qui ont très peu de possibilités d'emplois. J'aimerais simplement qu'on tienne compte de ça et qu'une zone industrielle devrait être vouée à l'industrie. La vocation de cette zone et qui a été proposée au Canton par rapport au Plan d'aménagement local devrait concerner les industries. C'est simplement une remarque. La Commune pourrait aider Monsieur Jaberg à trouver d'autres solutions, par exemple les locaux de l'ancienne entreprise de construction Locatelli ; peut-être que Madame Locatelli serait heureuse de pouvoir céder ces locaux. On pourrait aussi trouver d'autres solutions qui ne me sont pas venues à l'idée, plutôt que dans cette zone qui est à l'entrée du village, qui est très belle, idéale, plate et qui pourrait servir à l'établissement d'entreprises qui créent des emplois, plutôt que d'y aménager toutes sortes d'autres activités qui n'apportent rien entre guillemets.

Monsieur Gabriel Bilat : si je peux me permettre, le discours tenu par Monsieur Epitiaux faisait partie de l'entrée en matière. Soit on proposait le truc, soit on le réétudiait. Maintenant que l'entrée en matière a été acceptée, on doit prendre une décision.

Monsieur Jacky Epitiaux : ce n'est pas une proposition, c'est juste une opinion.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est clair que maintenant les grandes zones industrielles, je l'ai déjà répété, ce sont les zones AIC à Saignelégier et au Noirmont. Ce n'est pas ici qu'on va mettre des grandes entreprises, mais au moins qu'il y ait quelques emplois. C'est mon opinion personnelle.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : et l'entrepôt existant de Jean-Pierre Guenot, il va devenir quoi ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je n'ai que les renseignements qui se trouvent dans le rapport. On a reçu une demande qui a été transmise à la Commission de promotion économique. On a enlevé la compétence au Conseil communal il n'y a pas longtemps, on a donc transféré le dossier à la Commission de promotion économique.

Monsieur Gilles Cattin : si je peux me permettre, je voudrais juste prendre la parole par rapport au fait que le Conseil communal n'est pas compétent par rapport à la vente de ces terrains, c'est le Conseil général qui est compétent, sur l'avis de la Commission de promotion économique. Maintenant, c'est à vous de vous mettre d'accord. Ça ne sert à rien de nous regarder comme des gens qui ont décidé quoi que ce soit parce qu'on ne peut pas décider. C'est vous qui décidez ce soir. Si vous voulez vendre, vous vendez, si vous ne voulez pas vendre, vous ne vendez pas.

Monsieur Martial Farine : il n'empêche que la proposition vient du Conseil communal. C'est à nous de décider, c'est clair, mais la proposition vient de vous.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous n'avons pas mis notre avis. On a reçu une demande, on l'a transmise à la Commission de promotion économique, mais on n'a pas donné notre avis.

Monsieur Martial Farine : c'est clair, c'est bien à nous de décider, mais c'est vous qui nous faites la proposition. Comme l'a dit Jacky Epitiaux, malheureusement, cette zone ne répond plus à la vocation à laquelle elle était vouée. On aura Monsieur Jaberg avec très peu d'emplois, on aura Monsieur Joly aussi avec très peu d'emplois. Monsieur Stauffer parlait tout à l'heure de l'attractivité de la commune, ce n'est pas avec ce genre de vente qu'on va rendre cette commune attractive, provoquer des rentrées fiscales, etc. Je suis donc assez circonspect sur cette vente, bien que ça soit quelqu'un du village qui a envie de développer cette entreprise. Je suis quand même circonspect sur le peu de renseignements qu'on a.

Monsieur Pierre Stauffer : est-ce que la Commission de promotion économique peut nous donner des informations complémentaires ?

Monsieur Pierre-Alain Frésard : le dossier a été traité lors d'une de nos séances. Ce qu'on a vu c'est de donner l'occasion à un jeune la possibilité de s'établir chez nous et de ne pas partir ailleurs. On est conscients qu'au niveau des emplois, ce n'est pas exactement ce qu'on avait prévu. Après, il y a aussi le morcellement. Maintenant, comme c'est, on n'a plus des grandes parcelles pour pouvoir accueillir des grandes entités. C'est pour cela qu'on a donné un préavis favorable tout en relevant le jeune âge et le manque d'expérience du futur entrepreneur qui pouvaient être des facteurs qui pouvaient être risqués. C'est clair que de se mettre une entreprise sur le dos à cet âge-là, ce n'est pas forcément évident. Mais, après, c'est clair que c'est le Conseil général qui doit décider.

La présidence est assurée par le Vice-Président, Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Madame Andrée Guenat : je trouve effectivement que ça vaudrait quand même la peine d'étudier ce que va faire Jean-Pierre Guenot de son entrepôt, ce que propose Jacky Epitoux chez Locatelli. Ça vaut la peine d'étudier les choses. En dehors de ça, ce que je trouve un petit peu dommage, c'est qu'on avait une magnifique entrée de village et qu'on est juste un peu en train d'en faire un peu n'importe quoi. Ça, je trouve un peu triste. Sachez bien que je n'ai rien contre le fait que des jeunes viennent s'établir, au contraire, je suis plutôt pour.

La présidence est reprise par la Présidente, Madame Andrée Guenat.

Monsieur Paul-Henri Jobin : j'ai juste une remarque. Je trouve que quand on a une entreprise, de l'artisanat qui souhaite se développer, en plus des gens du village, je pense qu'en tant que commune, on se doit d'y amener quelque chose. Après, on peut discuter de l'endroit. A une place ou une autre, on doit donner la possibilité à un jeune de venir s'établir et de se lancer. C'est quand même comme ça que différentes personnes arrivent à créer des entreprises. Si la votation venait à être refusée ce soir, je pense qu'il faudrait étudier une autre proposition pour ce jeune. La même chose pour le point 8 et l'entreprise Joly Voyage. Je pense qu'il faut proposer quelque chose à ces gens.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : est-ce qu'il y a une liste d'attente d'entrepreneurs qui voudraient venir s'installer dans cette zone industrielle ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, il n'y a pas de liste d'attente.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : les gens ne se pressent pas au portillon donc. Ça, il faut aussi être vigilant. Si on n'a pas de liste d'attente, c'est du terrain qui dort depuis des années et qui ne rapporte rien non plus. Il ne faut pas négliger cet aspect-là.

Monsieur Marcel Barthoulot : je suis très conscient de ce que les personnes ont dit et qu'il faut proposer des locaux, mais je vois mal le Conseil communal aller discuter avec des privés. Les deux propositions qui ont été faites sont chez des privés. On peut toujours les mettre en contact, mais si ces gens n'ont pas envie d'aller chez les privés, on ne peut pas les obliger. Et il faut aussi voir si les privés sont intéressés. Chez un privé, on ne peut non plus pas faire ce qu'on veut, ce sont d'anciens bâtiments. Vous dites que ce n'est pas une grande entreprise mais, jusqu'à ce jour, Jean-Pierre Guenot emploie quand même 3 à 4 personnes. Effectivement, ce ne sont pas 40 emplois comme dans l'industrie. Mais, si on a un jeune qui veut se lancer, on devrait lui donner sa chance, surtout qu'à l'heure actuelle les sociétés comme ça, on n'en a plus trop. Le Conseil communal peut proposer de regarder avec les privés, mais il n'a pas un mot à dire là-dessus.

Monsieur Jacky Epitoux : l'approche de Marcel Barthoulot qui dit que c'est difficile pour le Conseil communal de discuter avec les privés, c'est à la Commission de promotion économique de le faire. C'est elle qui fait le briefing de cette société en posant les bonnes questions. Pour répondre à Gilles Cattin, le processus est bien établi puisqu'on peut lire ici les recommandations de la Commission de promotion économique. Après, essayer de soutenir les gens du village, il y a beaucoup de gens autour de cette table qui ne sont pas du village, qui s'y sont établis. Les entreprises Zürcher et Linder n'ont pas été créées par des gens du village et ce sont les plus grands employeurs des Bois. Il faut aussi favoriser la venue de gens, qu'ils soient du village ou pas du village. Aider ce jeune à rester et à se développer dans le village en trouvant une autre solution serait, à mon avis, une meilleure idée.

Monsieur Yann Chappatte : on va devoir voter. On a un texte qui est proposé, on a une proposition du Conseil communal qu'on n'a pas débattue. Je souhaiterais qu'on clarifie clairement ce qu'on va voter puisqu'il y a des conditions qui sont mentionnées et c'est important qu'on sache si ces conditions font partie du vote ou pas.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : dans le rapport, il est écrit "*Le Conseil communal propose ci-dessous d'assujettir cette vente aux conditions usuelles des autres ventes qui ont été fixées pour les parcelles de ce secteur, soit : inscription d'un droit de réméré de 2 ans suite à la vente de la parcelle et un prix de vente de Fr. 60.00/m².*".

Monsieur Yann Chappatte : oui, c'est ça. Je souhaitais que ces points soient bien inclus au moment de voter.

Monsieur Marcel Barthoulot : j'ai une question. Si ce soir on dit non, qu'est-ce qui va se passer ? La Commission de promotion économique peut-elle nous dire si, en cas de refus de vendre ce terrain, l'entreprise ira s'installer ailleurs ? Est-ce qu'on peut aller discuter pour reprendre des anciens bâtiments ? On ne connaît pas ces points de la part de la commission, puisque ce n'est plus au Conseil communal de débattre.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : actuellement, il n'y a aucun projet qui est établi par Monsieur Jaberg. Son souci premier était d'obtenir un terrain avant qu'il n'y en ait plus. Après, c'est clair qu'il y a seulement 2 ans pour qu'il construise dessus sinon le terrain revient à la commune. Il n'y a pas un facteur d'urgence comme s'il était prêt à construire.

Monsieur Basile Cattin : si on veut vendre cette parcelle à une autre entreprise qui créerait plus d'emplois, est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de proposer un autre terrain ou de créer une nouvelle zone mixte quelque part dans le village où ça serait moins dérangentant qu'à l'entrée du village pour quand même proposer quelque chose à ce jeune pour qu'il puisse créer cette entreprise ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ça, je l'ai dit, dans le Plan directeur régional, pour le moment, c'est mort ! Ce sont les zones AIC au Noirmont et à Saignelégier qui sont concernées et les zones artisanales pour lesquelles on n'a pas encore décidé où les implanter. Tant qu'on n'a pas fait le Plan directeur régional, on ne peut pas dire qu'on va faire une zone artisanale ou mixte chez nous. Tout est lié sur les Franches-Montagnes. Il faut bien se rendre compte qu'on n'est pas juste une commune et qu'on peut décider d'ouvrir des zones : c'est fini ça !

Monsieur Pierre Stauffer : est-ce qu'on peut faire une suspension de séance de 5 minutes pour que les partis puissent discuter de ce point et qu'on puisse prendre position ?

Au vote, la suspension de séance est acceptée à une majorité évidente ; la séance est donc suspendue.

Reprise des débats.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : pour le PDC, ce qui serait important, c'est que la Commission de promotion économique aille trouver ce jeune pour voir s'il est intéressé par les locaux de Madame Locatelli et lui dire que, pour nous, le projet n'est pas mûr et qu'il n'y pas de liste d'attente, qu'il ne doit pas avoir peur de perdre le terrain et lui dire qu'il faut voir s'il n'y a pas déjà d'autres possibilités dans le village avant de lui vendre cette parcelle.

Monsieur Martial Farine : notre proposition est la même, sachant qu'il y a l'immeuble à Madame Locatelli, celui de Madame Marie-Claire Donzé et certainement d'autres possibilités. Ce n'est pas un refus contre lui, ce n'est pas un problème de personne, c'est simplement la destination de la zone qui n'est plus forcément respectée dans le cas qui nous occupe ici. Je pense que Monsieur Jaberg peut discuter avec la Commission de promotion économique. Cette une solution qui devrait satisfaire les deux parties.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : le règlement stipule que "*Les motions d'ordre telles qu'ajournement, renvoi, transmission à une commission, doivent être traitées immédiatement. Si elles sont rejetées, la discussion sur le fond reprend.*". Donc, si vous êtes

d'accord avec tout ce qui vient de se dire, il faut effectivement refuser, c'est dans ce sens-là je crois qu'il faut voter.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : est-ce que la Commission de promotion économique va prendre les mesures nécessaires ? Sinon, je ne vote pas non.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : oui, naturellement.

Monsieur Raphaël Schärz : j'ai une question. Si Monsieur Jaberg n'est pas d'accord d'aller chez Madame Locatelli, est-ce que ça serait possible de lui vendre ce terrain ? Ou bien est-ce que ce projet serait enterré à tout jamais ?

Madame la Présidente, Andrée Guenat : non, c'est ce qu'on vient d'expliquer.

Monsieur Gabriel Bilat : je voulais juste vous dire que chez Madame Locatelli, d'après ce que je viens d'apprendre, il y a déjà Laurent Cattin. Donc, si vous voulez mettre Monsieur Jaberg chez Madame Locatelli, il faudra trouver du terrain pour Monsieur Cattin. La Commission de promotion économique en discutera si vous votez dans ce sens-là.

Monsieur Gilles Cattin : j'aimerais bien qu'on remette un tout petit peu la balle au centre. Le point 7 c'est "*Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1'500 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à M. Stéphane Jaberg Les Bois en vue de l'implantation d'un dépôt pour une entreprise de construction*". Ce n'est pas savoir si Laurent Cattin, Madame Locatelli, veulent bien faire ceci ou cela.

L'approbation de la vente de la parcelle de terrain est soumise au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 2

Non : 14

Abstentions : 2

La vente est donc refusée.

8. a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2'800 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à l'entreprise Joly Voyage à La Chaux-de-Fonds en vue de la construction d'un garage et bureaux pour une entreprise de voyage
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette transaction

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : vous avez tous les documents. C'est la Commission de promotion économique qui a étudié ce dossier. Le Conseil communal, malgré le préavis favorable de la Commission de promotion économique, propose de refuser la vente de ce terrain.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : à la lumière du débat que nous venons d'avoir pour le point 7 de l'ordre du jour, notre groupe suit le Conseil communal dans son analyse. Il regrette qu'on en arrive à attribuer du terrain qui était originellement prévu pour permettre la création d'industries et d'emplois locaux, qu'on vende ce terrain dans le but de construire des hangars ou un garage à la disposition d'une société extérieure à la localité à l'affût de terrain bon marché. Il y a mieux à faire : attendons, ne bradons pas notre précieux terrain, il n'y a pas urgence. Nous refuserons donc d'entrer en matière.

Monsieur Yann Chappatte : avant de voter l'entrée en matière, je pense qu'il est important de prendre le plan, d'observer que cette parcelle occupe la partie inférieure d'une parcelle globale qui intégrerait la parcelle 1204 et la parcelle 1095.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la parcelle au-dessus a été vendue à Monsieur Isler pour faire un développement d'une carrosserie. A l'heure actuelle, on a juste un problème pour l'octroi du permis car il doit y avoir une révision étant donné qu'on ne peut pas accéder à la parcelle directement depuis son garage parce qu'il y a le chemin qui appartient à la commune qui est grevé d'une servitude qui ne permet pas de passer directement. C'est la raison pour laquelle ce permis n'a pas encore été délivré. Le projet est en cours et il sera réglé dès que ce problème de passage sera autorisé.

L'entrée en matière est soumise au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 8

Non : 5

Abstentions : 5

L'entrée en matière est donc acceptée.

Débat de fond.

a) Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2'800 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) dans le secteur de l'Orée à l'entreprise Joly Voyage à La Chaux-de-Fonds en vue de la construction d'un garage et bureaux pour une entreprise de voyage

Monsieur Pierre-Yves Dubois : maintenant que l'entrée en matière a été acceptée, nous pourrions éventuellement approuver cette vente si l'entreprise Joly SA s'engageait à installer son siège social aux Bois pour une durée minimale de 10 ans.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : est-ce que la Commission de promotion économique peut un peu nous expliquer les démarches entreprises avec Joly Voyage ?

Monsieur Pierre-Alain Frésard : on a eu contact avec Monsieur Stéphane Joly qui a repris l'entreprise de son père et qui cherche des terrains pour pouvoir s'agrandir et développer son activité. Moi, ça me paraissait intéressant parce que cette parcelle est entre guillemets bloquée entre le train et la carrosserie Isler et n'est plus vraiment intéressante pour une autre activité. Par rapport aux emplois annoncés, ça me paraissait conforme à ce qu'on veut pour cette parcelle. On a dit aussi qu'une des conditions était qu'il dépose la raison sociale de la société aux Bois parce que si on a une zone pour construire c'est aussi pour avoir des rentrées fiscales et pas seulement avoir des bâtiments et que ça ne rapporte rien à la commune. Dans le rapport, sous le point 3, il est donc mentionné que le siège social de la société devrait être transféré aux Bois. Ce que Pierre-Yves Dubois a demandé, c'est déjà prévu dans les spécificités de la vente.

Monsieur Marc Stettler : il faut savoir que c'est une industrie avec des marges très basses qui paie donc peu d'impôts. On ne va pas toucher beaucoup d'impôts de cette société. On peut attendre et peut-être qu'une société avec des marges plus grandes pourrait venir s'établir et payer davantage d'impôts. Beaucoup de chauffeurs sont des chauffeurs sur appels et je me demande s'il y a beaucoup de ces chauffeurs qui vont habiter aux Bois. C'est peut-être mieux

d'attendre. Il y a sûrement des projets plus intéressants qui peuvent arriver dans les années qui viennent.

Monsieur Marcel Barthoulot : ici, on nous dit que le siège social sera déposé, mais quand il a fait son exposé, il n'a pas dit qu'il ferait le dépôt du siège social. Deuxièmement, ce qui me chiffonne, c'est qu'il faut faire attention car on vient de refuser un terrain à une entreprise des Bois et maintenant on va voter pour ce projet-ci. Le point qui choque le plus, je ne suis surtout pas contre le fait qu'il y ait une entreprise de transports qui vienne, mais le problème c'est que les cars partent tôt le matin et rentrent tard le soir. C'est logique, normal et compréhensible. C'est un terrain pour les industries, mais, malgré tout, il y a des habitations de l'autre côté de la route. Si on doit intervenir par la suite toutes les années pour des problèmes de bruit, ça ne sera pas agréable. Certains chauffeurs risquent de laisser tourner le moteur parce qu'il faut chauffer le car en hiver avant de partir et ça risque de déranger certaines catégories de gens. On va dire au Conseil communal qu'il a vendu du terrain et voilà ce qu'on en fait. Là, je pose la question suivante : est-ce qu'il ne faut pas créer un point 4 et mettre des garde-fous ? Je pose la question, maintenant, à nous de répondre.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je pense que c'est intéressant puisqu'on a deux entreprises qui se manifestent pour ces terrains. C'est-à-dire que c'est en train de bouger, il y a de la demande. Maintenant, je pense qu'il faut être patients et la Commune des Bois aura ce qu'elle a cherché depuis des années. Il n'y aura plus de nouvelles zones industrielles, alors il faut faire attention. Je crois que si on a refusé à ce jeune, on doit aussi refuser à Stéphane Joly, même si je le connais bien, mais ça n'a rien à voir avec ça. C'est mon avis personnel.

Monsieur Martial Farine : au niveau de la zone de protection du bruit, c'est une zone industrielle, dans le permis de construire il y a des mesures qui sont prises pour empêcher le bruit d'être diffusé. Ça va être mentionné dans le permis de construire. Si ce n'est pas respecté, il y a des autorités de police qui sont là pour faire respecter ces normes. Le contexte est un peu différent entre Monsieur Jaberg et Monsieur Joly. Pour Monsieur Jaberg, il y a d'éventuelles possibilités de trouver d'autres endroits, ce qui n'est pas le cas pour Monsieur Joly. La dernière chose que je voudrais souligner, c'est que si on n'exige pas de Monsieur Joly qu'il dépose le siège social de l'entreprise aux Bois pendant 10 ans, ça sera non. Parce qu'on sait comment ça se passe : les entreprises déposent leur siège social une année et après elles partent.

Monsieur Claude Gagnebin : il y a quelque chose qui me chicane un peu dans votre proposition. C'est comme dire : est-ce qu'il y aura de la neige à Noël ? Est-ce que dans 10 ans l'entreprise Joly sera encore là ? Je pense qu'on peut mettre ça dans un contrat, mais qu'advient-il si l'entreprise Joly n'existe plus dans 10 ans et qu'elle a par exemple fait faillite ? Ce que je ne souhaite évidemment pas.

L'approbation de la vente de la parcelle de terrain est soumise au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui :	2
Non :	12
Abstentions :	4

La vente est donc refusée.

9. Election d'un membre à la Commission de promotion économique

Monsieur Pierre Stauffer : en principe, c'est la Liste libre qui doit remplacer Monsieur Gabriel Bilat. Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé une personne correspondant à cette place. Nous vous demandons un report à la prochaine séance du Conseil général et on essaiera de trouver quelqu'un.

Aucune autre proposition n'est faite.

Madame la Présidente, Andrée Guenat : nous arrivons à la fin de la séance. Je vous remercie pour votre participation. Je vous souhaite une belle fin de soirée, voire une bonne nuit, ainsi qu'une excellente semaine et un bel été à tous.

La séance est levée à 21h55.

Au nom du Conseil général
Les Bois

La Présidente : La Secrétaire :

Andrée Guenat Marlyse Jobin